



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS**

Envoyé en préfecture le 17/10/2018  
Reçu en préfecture le 17/10/2018  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20181012-2018\_10\_2015-DE

**SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2018**

**2018-10-215 – 1/2**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 5 octobre 2018**

L'an deux mille dix-huit le douze octobre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Gérard MUSSOT , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Philippe FAURT , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Eric LACOUME , Jocelyne LEMOINE , Dominique BERNESCUT , Armand BATTISTON , Patrick NIVET , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Laurence ROUEDE , Loïc MANON , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

**Absents :**

Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Hélène ESTRADÉ, Michel FOULHOUX, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Alain MAROIS, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE, Annie POUZARGUE, Armand REIS-FILIPPE, Monique MEYNARD

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Jérôme COSNARD pouvoir à Catherine VIANDON, Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sébastien LABORDE pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Thierry MARTY pouvoir à Georges DELABROY, Marcel BERTHOME pouvoir à Anne BERTHOME, Sophie CARRERE pouvoir à Anne-Marie ROUX, Laurent DE LAUNAY pouvoir à Laurence ROUEDE, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Bruno LAVIDALIE pouvoir à Fabienne KRIER, Pierre MALVILLE pouvoir à Jocelyne LEMOINE, Bernard PIOT pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Agnès SEJOURNET pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Corinne VENAYRE pouvoir à Sabine AGGOUN

-----  
Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

**ADMINISTRATION GENERALE**  
**COMMUNICATION DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
**ACTES JURIDIQUES PRIS DEPUIS LA SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2018**

En application de la délibération n°2017-01-007 du 9 janvier 2017 et de la délibération n°2017-01-017 en date du 31 janvier 2017 lui donnant certaines attributions du Conseil, le Bureau a été amené, conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, à prendre les décisions suivantes dont il informe le Conseil communautaire :

**BUREAU du 1<sup>er</sup> octobre 2018**

JEUNESSE

Rapporteur : Madame Sabine AGGOUN

**B-2018-10-047 : Aide financière pour les initiatives des jeunes du territoire : soutien à l'association « des airs girondins » pour participer au « 4L Trophy »**

A l'unanimité (10 membres présents ou ayant donné pouvoir), Le bureau communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à octroyer une bourse de 250€ à l'association « Des Airs Girondins ».

Le Conseil communautaire en l'absence d'observations, prend acte des ces actes juridiques et décisions, étant entendu que cette communication n'est pas sanctionnée d'un vote.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
Fait à Libourne                      17 octobre 2018

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais

